

1. RÉPONDRE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

1.6. La R-D des entreprises par intensité technologique

Les industries manufacturières sont groupées selon leur intensité de recherche et développement (R-D) en forte, moyenne-forte, moyenne-faible et faible intensité technologique. Dans la zone OCDE, depuis le début des années 90, les dépenses en R-D des industries à forte intensité technologique du secteur manufacturier ont augmenté plus que celles des autres industries manufacturières, notamment au milieu des années 90, et ce, jusqu'à l'éclatement de la bulle Internet, après l'an 2000.

En 2006, les industries de haute technologie de la zone OCDE étaient à l'origine de plus de 52 % de la R-D totale du secteur manufacturier et de plus de 67 % de la R-D manufacturière aux États-Unis, contre 45 % dans l'Union européenne et 42 % au Japon.

Une grande part des dépenses de R-D du secteur manufacturier revient aux industries à forte intensité technologique en Finlande, en Hongrie, en Irlande et aux États-Unis (plus des deux tiers de la DIRDE du secteur manufacturier). Les industries à moyenne-forte intensité technologique représentent environ 60 % en République tchèque et en Allemagne. L'Australie, la Grèce et la Norvège sont les seuls pays de l'OCDE où les industries à moyenne-faible et faible intensité technologique représentent plus de 30 %. Cet indicateur ne prend pas en compte le fait que dans certains pays, le classement des industries par intensité de R-D peut différer de celui de la moyenne OCDE.

Classification technologique

Les industries manufacturières sont classées en fonction de leur intensité technologique au moyen de la typologie des activités fixée par la CITI Révision 3. Le classement est fondé sur le ratio des dépenses en R-D sur la valeur ajoutée et sur celui des dépenses en R-D sur la production pour 12 pays de l'OCDE sur la période 1991-99.

Haute technologie : fabrication de préparations pharmaceutiques (CITI 2423), fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information (CITI 30), fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication (CITI 32), fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique et d'horlogerie (CITI 33).

Moyenne-haute technologie : fabrication de produits chimiques (CITI 24 moins 2423), fabrication de machines et de matériel non classés ailleurs (n.c.a.) (CITI 29), fabrication de machines et d'appareils électriques (n.c.a.) (CITI 31), construction de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques (CITI 34), construction de matériel ferroviaire roulant et d'autres matériels de transport (n.c.a.) (CITI 352 plus 359).

Moyenne-faible technologie : cokéfaction, fabrication de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires (CITI 23), fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques (CITI 25), fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (CITI 26), fabrication de produits métallurgiques de base, et d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel) (CITI 27-28), construction et réparation de navires (CITI 351).

Faible technologie : fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CITI 15-16) ; fabrication des textiles et d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures, et apprêt et tannage des cuirs ; fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourrellerie, fabrication de chaussures (CITI 17 à 19) ; production de bois et d'articles en bois et en liège (sauf fabrication de meubles), fabrication d'articles de vannerie et de sparterie (CITI 20) ; fabrication de papier, de carton et d'articles en papier et en carton, et édition, imprimerie et reproduction de supports enregistrés (CITI 21-22) ; fabrication de meubles, activités de fabrication (n.c.a.), et récupération (CITI 36-37).

Source

OCDE, *Base de données ANBERD*, juin 2009.

Pour en savoir plus

OCDE (2002), *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, OCDE, Paris, www.oecd.org/sti/manuelfrascati.

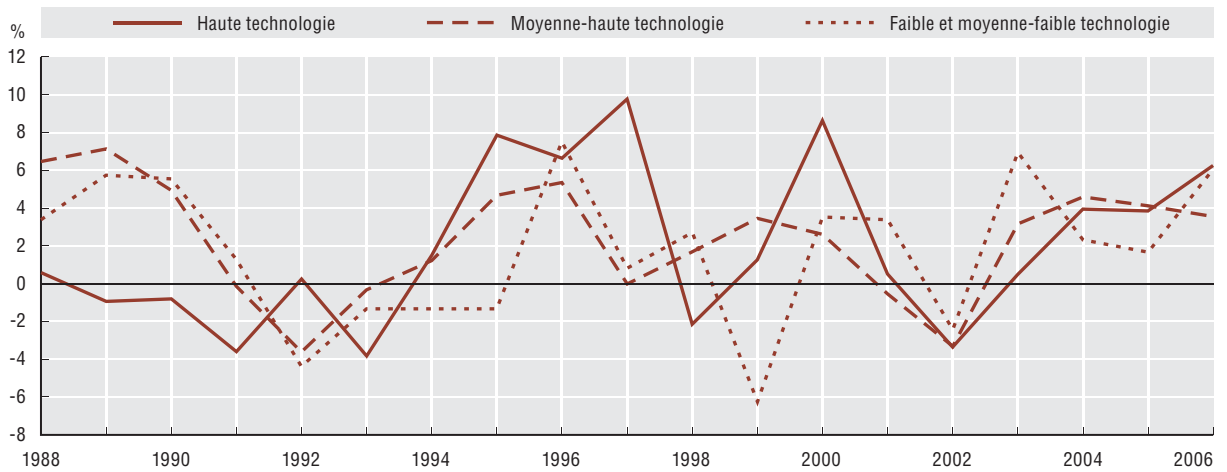
OCDE (2009), *Les dépenses de recherche et développement dans l'industrie – ANBERD 1990-2007*, OCDE, Paris.

Notes des graphiques

La valeur agrégée correspondant à l'UE englobe l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède.

Évolution de la R-D sur l'ensemble du cycle économique, par intensité technologique, OCDE, 1988-2006

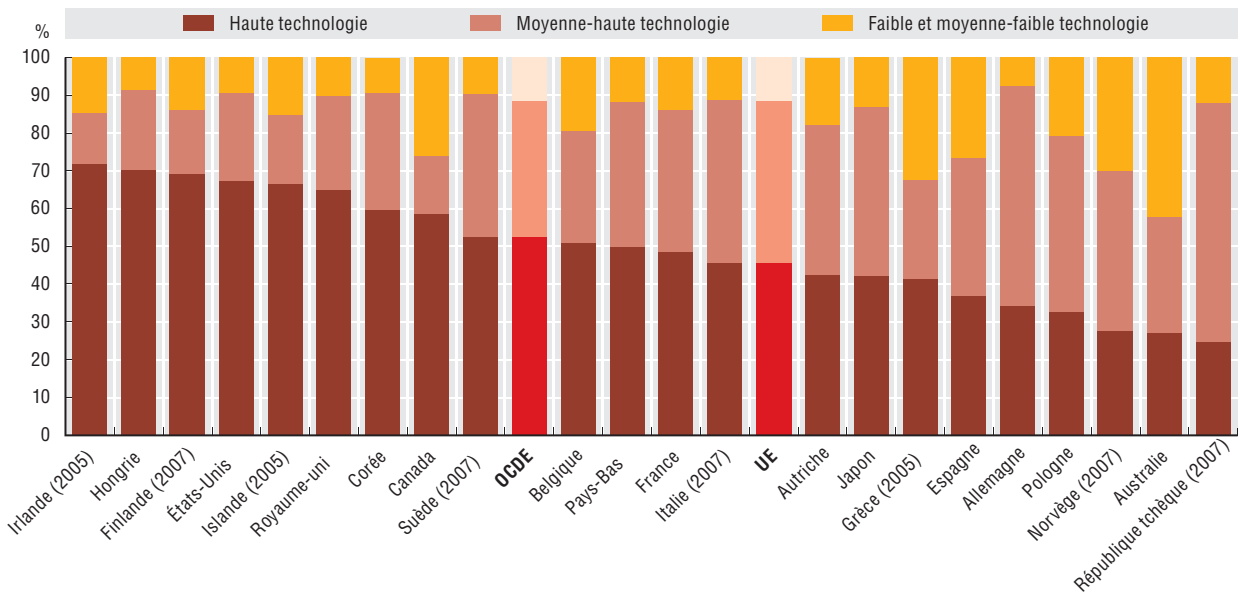
Taux de croissance annuel moyen en termes réels (en pourcentage)



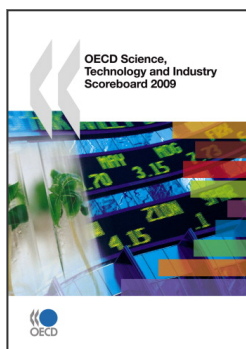
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/780736628183>

R-D des entreprises dans le secteur manufacturier, par intensité technologique, 2006

En pourcentage de la DIRDE du secteur manufacturier



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/780761321320>



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2009**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « La R-D des entreprises par intensité technologique », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-9-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.